



Compromis de vente avec un syndicat

Par **beyis**, le **07/11/2009** à **20:42**

Bonjour,
Mon notaire me dit qu'il n'y a pas de compromis de vente avec l'acheteur de notre maison, car c' est un syndicat des eaux ?
Pourquoi pas de compromis avec un syndicat, c'est l'administration ?
Merci de votre aide

Par **fabienne034**, le **08/11/2009** à **11:21**

une administration publique peut signer un compromis sauf en cas de préemption du bien sur un compromis signé avec un tiers
pour tout savoir sur les ventes immobilières:
<http://www.fbls.net/modelevente.htm>
si vous n'êtes pas dans une procédure d'expropriation, vérifiez que l'administration vous a bien signifié à vous ou à votre notaire une promesse d'achat.

Par **beyis**, le **08/11/2009** à **14:20**

Autrement dit, l'accord sur un prix de vente signé par toutes les personnes concernées dans cette vente suffi. mais il faut y joindre la signature de l'acheteur?
Merci pour votre aide

Par **beyis**, le **08/11/2009** à **14:23**

Autrement dit, l'accord sur un prix de vente signé par toutes les personnes concernées dans

cette vente suffi. mais il faut y joindre la signature de l'acheteur?
Merci pour votre aide